

**PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
SASU – Transfert de siège social**

L'an deux mille vingt-six,
le **1er janvier 2026**,
à **Le Blanc-Mesnil**

L'associé unique,
Monsieur Taieb Nabil,
Président et associé unique de la société :

Dénomination : 123 TAXI
Forme : SASU
Capital social : 1 000 €
Siège social : 3 rue Nadia Murad, 93140 Bondy
SIREN : 898 531 207
RCS : Bobigny

Après avoir pris connaissance de la situation de la société, décide ce qui suit :

Première résolution – Transfert du siège social

Le siège social est transféré :

Ancienne adresse :
3 rue Nadia Murad – 93140 Bondy

Nouvelle adresse :
20 avenue Albert Einstein – 93150 Le Blanc-Mesnil

Ce transfert prend effet à compter du **1er janvier 2026**.

Deuxième résolution – Modification des statuts

L'article relatif au siège social est modifié en conséquence.

Troisième résolution – Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président pour effectuer les formalités légales, administratives et de publicité.

Fait à **Le Blanc-Mesnil**, le **1er janvier 2026**

Signature :
Taieb Nabil
Président et Associé unique



123 TAXI
Rue Nadia Murad 93140 Bondy
SIREN 898 531 207
RCS Bobigny : 898 531 207